EPISTOLE
A L'AUTEUR
DU
PRÉSERVATIF CONTRE LE SCHISME;
BROCHURE
PLUS SOPHISTIQUES QUE LES AUTRES.

EPISOLE

A L'AUTEUR

DU

PRÉSERVATIF CONTRE LE SCHISME;

BROCHURE

PLUS SOPHISTIQUES QUE LES AUTRES.

Il eſt vrai, Monſieur, que l'on avoit fait un grand nombre d'écrits ſur la matiere que vous avez entrepris de traiter plus à fonds. Le vôtre ne fait qu'augmenter la kyrielle de ces ouvrages ſuperflus. Vous avez, dites vous avec complaiſance, enviſagé la queſtion avec plus d'étendue que les autres, & vous la préſentez ſous toutes ſes faces pour la mieux décider : votre travail n'en eſt pas moins inutile. Votre autorité prétendue ne peut être d'aucun poids vis-à-vis de

celle que vous deviez respecter, au lieu d'entreprendre de la combattre. L'unanimité du clergé de France du premier ordre, & la grande majorité du second, ayant à sa tête le chef visible de l'église universelle, n'a pas besoin de vos développemens, ou plutôt de vos nouveaux sophismes, par lesquels vous vous flattez vainement de renverser les raisonnemens solides dont le clergé a appuyé sa doctrine, dans l'exposition lumineuse qu'il en a donnée. Le prospectus de votre brochure nous annonce avec emphase, & un étalage gascon que nous y trouverons une discussion approfondie, un résultat d'idées simples, capables de dissiper tous les doutes & de résoudre toutes les difficultés : nous n'y trouvons que *garrulam vanitatem*, un bavardage plus suffisant que celui des écrivains entrés avant vous dans la lice, où vous avez compté paroître avec un éclat plus brillant ; & le salaire de la curiosité que nous avons eue de vous lire, n'a été que le regret d'en avoir pris la peine. Un mot sur chacun de vos cinq articles.

ARTICLE PREMIER.

Il faut vous féliciter, Monſieur, de la profeſſion de foi que vous faites dans votre premier article, ſur les droits que Fleury *n'attribue* point à l'égliſe, comme vous l'exprimez, mais qu'il *reconnoît*, ainſi que tout vrai catholique, lui appartenir *eſſentiellement*, *& ne pouvoir lui être enlevés par aucune puiſſance humaine.*

Il faut convenir avec vous, que des juriſconſultes chrétiens qui lui refuſeroient une autorité qui renferme tout ce qui lui eſt néceſſaire pour ſon gouvernement, mériteroient d'être traités comme vous faites les Treillard & les Camus, ſur les principes qu'ils ont avancés avec ſcandale, & que vous tâchez néanmoins d'excuſer en quelque ſorte, en embrouillant la queſtion au lieu de l'éclairer. Les vôtres, quoique vous en puiſſiez dire, ou ne ſont clairs que pour vous, ou ſont trop clairs en faveur du proteſtantiſme : & vous auriez de la peine à vous diſculper d'équivoquer vous-même, ſi l'on vouloit prendre celle de les analyſer. Je la laiſſe à plus patient que moi. Il me ſuffit de vous joindre aux deux juriſconſultes que vous avez cités à votre tribu-

nal, & de vous adapter votre propre réfutation. *Contra te dictum puta.*

I I.

Votre tradition hiſtorique & les conſéquences que vous en tirez, Monſieur, ſont étrangeres au ſujet que vous traitez & qui nous diviſe. Vous poſez des principes qui ne le regardent point, & que l'on ne conteſte pas; en s'oppoſant à ceux qu'établiſſent les décrets de la conſtitution civile du clergé, & du ſerment dériſoire, preſcrit pour faire vaquer tous les ſiéges qui étoient & qui reſtent remplis. Vos recherches & vos ſophiſmes ne donneront pas la moindre atteinte aux ſolides raiſons que renferme l'expoſition donnée par 30 évêques députés, adoptée par la preſque totalité des autres, ainſi que des curés, vicaires, & eccléſiaſtiques que vous paſſez ſous ſilence, dans la crainte ſans doute de vous voir écraſé par leur nombre. Applaudiſſez-vous, en donnant à votre imagination un eſſor peu commun : on vous laiſſera careſſer vos idées, réaliſer vos rêveries; & l'on ne conviendra point avec vous de l'autorité ſouveraine d'une aſſemblée qui en uſurpe le nom, & dont l'incompétence démontrée rend radicalement nulles tou-

tes les prétendues loix auxquelles vous pouvez librement vous soumettre, sans que votre mauvais exemple puisse jamais devenir un modele à imiter.

Votre rare talent vous tient lieu de logique;
Mêlant le sérieux, au plaisant, au comique.
Bonnement vous croyez que vos *ânes* vos *fous* (1),
Joints à vos argumens, nous convertiront tous.
Nous vous abandonnons le champ de la folie,
Recueillez-en les grains, si c'est votre manie.
Comme Michel Morin, débitez vos fagots,
Et vantez-les beaucoup pour attraper les sots.
En faveur des décrets, vos preuves sont futiles;
Et contre le clergé tout-à-fait inutiles.
Tant s'en faut que l'église en défendant ses droits,
Prétende s'arroger, envahir ceux des Rois;
A leur autorité fidélement soumise
Elle les reconnoît protecteurs de l'Eglise.

Votre prolixe brochure vous fera peu de prosélites parmi les hommes instruits : vous aurez beau déployer votre étendard par des nouvelles éditions, vos recrues en devenant plus nombreuses, n'en seront pas plus fortes. Le feu de vos canons n'abattra point le courage de vos

(1) L'auteur rappele assez sottement la fête des fous & la procession des ânes.

adverſaires. La victoire dont vous vous flattez paſſera de leur côté, & la honte de votre défaite, ne les engagera qu'à vous plaindre, ſans vous inſulter dans le malheur où vous aura conduit votre témérité.

I I I.

Dans cet article, Monſieur, vous arrangez vos matériaux pour bâtir votre ſyſtême, & diſculper le fameux décret qui vous tient ſi fort au cœur. Votre zele, enflamé contre tous les abus anciens & nouveaux, vous ſert de fondement & de premiere bâſe pour l'admirable édifice que vous vous propoſez d'élever. Après les autorités des conciles & des Peres que vous avez choiſis, des Arnaud & Duguet que vous avez cités, vous décidez ſans peine une queſtion, dont il ne s'agit point, au lieu de celle qui cauſe tant de vacarme. Les théologiens peuvent la diſcuter enſemble, ſans que le ſimple peuple puiſſe & doive conſéquemment y prendre part. Il eſt une regle générale pour lui, qui le diſpenſe d'entrer dans des diſcuſſions au-deſſus de ſa portée : & vous ſavez mieux que moi que cette regle, c'eſt l'autorité. La vôtre, Monſieur, comme la mienne, lui ſont abſolument étran-

geres ; & c'eſt celle de l'égliſe uniquement qu'il eſt obligé de ſuivre comme nous. Malgré vos raiſonnemens ſuperflus, la miſſion & l'autorité des miniſtres de l'égliſe ne ſont point de la compétence de la puiſſance civile quelconque. Vous en convenez. On en convient auſſi, & on le croit mieux que vous. Elles ſont toutes divines : elles émanent de Jeſus-Chriſt, le divin fondateur de ſon égliſe. Le point déciſif eſt de ſavoir, ſi MM. les décrétans n'ont point donné d'atteintes à ces vérités généralement reconnues, ne pouvant les détruire. On prouve le fait, & vous le niez, Monſieur. Vous pouviez nier de même qu'il fait jour en plain midi ; & vous feriez croire que le décret rendu, & que vous prétendez juſtifier par ſon éclat, plus vif que celui du ſoleil, auroit miraculeuſement aveuglé, la grande, & très-grande majorité des citoyens du royaume avec preſque tout ſon clergé. Ce prétendu miracle ſeroit un vrai preſtige : nous ſommes avertis de n'y pas croire ; nous l'abandonnons à votre crédulité.

J'ai redoublé d'attention en liſant votre troiſieme article, parce qu'il me paroiſſoit plus direct à ce qui doit former notre jugement ſur la diſpute que vous n'avez point terminée ; tant

s'en faut, pas même effleurée quant au fonds. J'admire votre talent pour éblouir vos lecteurs, votre facilité à les dépayser en changeant de sujet & de these, à les réjouir par l'agrément, si vous voulez, de vos phrases : je n'en suis point surpris. La carriere que vous avez parcourue en nous procurant le recueil des ouvrages d'un des plus grands docteurs de l'église de France, M. Arnaud, vous a mis à même d'augmenter vos connoissances dans tous les genres; mais je ne puis m'empêcher de croire, & je suis convaincu que vous auriez pû & dû en faire un tout autre usage, qui vous auroit fait plus d'honneur. On complimente en quatre mots un avocat qui a plaidé avec éloquence, dans une mauvaise cause qu'il a perdue : Je vous les adresse, Monsieur, ces quatre mots sur votre savante brochure. *Ut quid perditio hæc !*

I V.

Il faut vous savoir gré de votre économie dans les libéralités que vous faites. Vous n'attribuez à l'autorité civile qu'une partie des biens dont vous disposez en maître ; & vous mettez des bornes à votre générosité. Les ministres de l'é-

glise, avec votre agrément & votre permission, enseigneront, baptiseront, & garderont les clefs qui leurs ont été confiées. Qu'ils apprennent cependant, qu'ils sont dans le cas, comme ceux de la terre, de répondre & de rendre compte à leurs inférieurs, comme à Dieu, des actes qu'ils feront en vertu de leur divin ministere.

Pour appuyer votre décision, & éclairer davantage ceux qui, malgré vos grandes lumieres, ne les jugeroient pas suffisantes pour dissiper leurs prétendues ténebres ; vous accumulez des autorités supérieures à la vôtre & de différens genres, d'un avocat, d'un moine : & sans être ni l'un ni l'autre, mais vous constituant le dernier anneau de la chaîne de votre tradition, vous prononcez de votre cabinet l'arrêt qui les condamne. L'examen sera fait un jour de toutes les décisions humaines ; & le souverain juge condamnera alors & punira sans appel la témérité des soi-disans docteurs qui en auront données de contraires aux siennes. Je souhaite, Monsieur, que vous évitiez les rigueurs de son inexorable justice.

V.

Qu'elle eſt lumineuſe, Monſieur, l'analyſe que vous faites des principes victorieux auxquels vous nous renvoyez pour calmer nos ſcrupules, & diriger ſûrement notre conduite dans l'embarras où nous nous mettons gratuitement, dites-vous, & dont nous tireroit l'obéiſſance que vous nous preſcrivez ! Mais tous les citoyens catholiques n'ont pas votre bravoure, ni la lumiere tranſcendante qui vous fait tourner leurs objections en autant de preuves de la vérité de vos aſſertions en faveur du ſerment exigé. Eh bien ! jurez, Monſieur, & maintenez de tout votre pouvoir, de toutes vos forces, de toutes votre profonde & ſinguliere érudition le décret de la conſtitution civile du clergé. Cette méthode pare à tous les inconvéniens. Avec elle, on ſurmonteroit tous les obſtacles, avec votre talent pour dorer la pilulle, on avaleroit ſans peine les remedes auxquels on répugne le plus.

L'obedientiæ credulæ vana religio de feu M. Petitpied, (dont le ſeul titre ne paroît pas devoir vous être favorable) devient à vos yeux une arme propre à nous oppoſer. M. Duguet, dans ſes diſſertations ſavantes, ainſi que Meſ-

ſieurs Mey & Maultrot, ſont des adverſaires que nous devons redouter. Les extraits que vous en rapportez ne le prouvent aſſurément pas. Le traité de la ſincérité chrétienne de M. de Fourquevaux, dont vous ne parlez pas, quoiqu'il ſoit direct au ſujet de votre article; les inouis de M. Duguet ſur le ſerment du formulaire, que vous paſſez ſous ſilence, renverſent votre ſyſtême : & tout ce que vous ornez ſi bien des fleurs de votre ſtyle, ne fait que jetter un peu de poudre aux yeux pour engager à *jurer en vain* contre la loi de Dieu qui le défend.

Fi du ſerment infâme, détèſtable;
De l'Etat, de l'Egliſe, il trouble le repos;
Il introduit le ſchiſme; inventé par le diable,
Il faut pour le prêter être un de ſes ſuppôts.

V I.

Des intrus? Il n'en eſt point, & il n'y en peut avoir. La déciſion eſt tranchante; l'objection diſparoît. Voilà donc la paix rendue tout d'un coup à l'égliſe de France, & c'eſt vous, Monſieur, qui opérez ce grand & pacifique miracle. Les réclamations des premiers paſteurs ſont nulles à vos yeux; & leurs ſiéges légiti-

mement envahis. Devenus rebelles à la loi d'une aſſemblée que vous prétendez ſouveraine, ils ſont juſtement remplacés par de nouveaux fonctionnaires : & tout eſt dit, & tout eſt fait. *Pax*, *pax*. La preuve eſt ſans réplique. Les mandemens, lettres, inſtructions, qu'ils ont adreſſés aux fideles (mal-à-propos, dites-vous, & abuſivement confiés à leurs ſoins) ne peuvent avoir d'autre effet que de troubler cette paix miraculeuſe, & d'en impoſer aux ſeuls ignorans. Tous les abus dont nous gémiſſions ſont corrigés, les regles primitives parfaitement rétablies ; la lumiere eſt ſortie des ténebres comme le monde du néant. Ce prodige eſt évident : *Pax*, *pax*. Vous êtes, il en faut convenir, le coriphée de ceux qui le croient & le publient, & vous avez preſque le talent de nous perſuader que vous le croyez, ce dont quelques gens doutent. Je vous en ferois compliment, M. le Thaumaturge, ſi votre modeſtie ne m'avertiſſoit qu'il n'en eſt dû qu'à ceux qui vous ont ſervi de guides dans votre charitable travail pour vos freres ignorans & non lettrés : & tout honoré que vous ſoyez depuis 40 ans de l'amitié de M. Pacarau, élu évêque conſtitutionnel de Bordeaux, je ne vous féliciterai point de ſon exaltation, que vous nous annon-

cez comme un heureux fruit du nouvel arbre planté dans le jardin de l'églife ; le faux honneur dont jouiffent les intrus ne rend que plus frappante leur véritable ignominie. *Rami degeneres, germen adulterum.*

Tu medice, cura te ipfum.

27 Avril 1791.

763